

Compte rendu du conseil municipal du 22 juillet 2014

Présents : Yves GUILLEMOT, Florence BLATRIX CONTAT, Bernard LARRUAT, Eric PERONNET, Marlène PERONNET, Cécile BLONDEAU-DESVIGNE, Michel GUILLOT, Sousanna AVIET, Isabelle PONCET, Daniel BROCHIER, Marie-Thérèse CORRETEL.

Excusé : Daniel BROCHIER.

Cécile BLONDEAU-DESVIGNE est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal :

Le compte-rendu est approuvé.

2. Finances communales

M. le Maire indique que la réunion de Conseil, initialement programmée pour le 7 juillet dernier, a été reportée afin de disposer de l'analyse financière en cours d'établissement par la trésorerie.

M. le Maire explique qu'il lui a été impossible de régler des factures en raison du compte 515 de la Commune pas assez approvisionné. (Ex : Facture DALLY MARTIN de 7757.64€, pour les réunions PLU de 2012 facturées le 7 avril 2014 et réglées le 18 Juillet 2014, lettre de rappel du 15 juillet 2014)

Suite à ce constat, et aussi dans le but de connaître nos capacités d'emprunt pour les projets du Mandat, un rendez-vous a été pris le 6 juin 2014 avec Mme BERCHE de la Trésorerie de Bourg-en-Bresse.

A la vue de la situation financière de la Commune, Mme BERCHE a conseillé, à M. le Maire et Mme la 1^{ère} adjointe présente, de faire effectuer une analyse financière des comptes de la Commune.

M. le Maire indique qu'il a accepté la proposition.

Cette analyse a été remise en la trésorerie par M. Michel CHARRARD, chef de Service Comptable à la trésorerie de Bourg-en-Bresse, le 8 juillet à M. le Maire et M. Michel GUILLOT Conseiller Municipal membre de la commission des finances communales.

Un extrait de cette analyse est remis à chaque conseiller en début de séance. M. le Maire indique que l'analyse complète est à la disposition des Conseillers.

Cette analyse financière, sur les exercices 2010 à 2013, a fait ressortir le principal constat suivant :

La situation financière apparaît relativement fragile.

Elle se caractérise surtout par une capacité d'autofinancement (CAF) insuffisante au regard d'un niveau d'endettement élevé.

La variation des produits et des charges se traduit par une baisse sensible de la CAF en 2013, et le niveau de l'épargne ainsi obtenu apparaît insuffisant pour couvrir le remboursement de la dette comme le montre le coefficient d'autofinancement courant qui atteint 129 % en fin de période pour une valeur médiane de 86 %. Cette situation place la Commune de Drom dans les 10 % des Communes les plus endettées.

Le maire indique que la CAF de 2013 est minorée par un transfert de charge de personnel de 2012 sur 2013. La trésorerie note que le niveau de subventions s'est élevé du fait de la mise en place de la cantine garderie et du transfert de l'éclairage public au syndicat intercommunal d'énergie et d'e-communication.

Par ailleurs, le niveau des intérêts a pratiquement doublé par rapport à 2010. Cette élévation est due au financement de l'opération Cœur de Village Tranche 2.

Florence BLATRIX-CONTAT indique qu'en se basant sur les données des dernières années, on peut prévoir un début de mandat délicat au regard des perspectives d'évolution de la CAF et de notre niveau d'endettement.

La commune devra assurer une gestion fine des dépenses de fonctionnement dans un contexte probable de diminution des dotations de l'état ; une CAF prévisionnelle de 45 000 € pourrait être dégagée. Une fois le

capital des emprunts remboursé, les marges de manœuvre seront faibles pour faire face aux travaux nécessaires à l'entretien du patrimoine communal.

La commune doit donc consacrer ce début de mandat à se désendetter ; l'analyse du tableau des emprunts de la commune montre qu'il faudra attendre 2018 retrouver des marges de financement réelles.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2012, une ligne de trésorerie de 135 000 € a été ouverte auprès du Crédit Agricole Centre Est. Ce prêt relais était destiné à financer les travaux du cœur de village tranche 2 dans l'attente du retour FCTVA et des subventions. Malgré la perception du FCTVA et des subventions, la trésorerie de la Commune n'a pas permis de rembourser l'intégralité de cet emprunt.

La ligne de trésorerie restant en cours arrive à échéance le 31 juillet 2014.

Les finances actuelles de la Commune ne permettent pas de la rembourser. Il est donc proposé de renouveler une ligne de trésorerie de 20 000€ sur 12 mois. Le maire soumet au conseil municipal une proposition du Crédit Agricole Centre Est qui prévoit un taux d'intérêt variable de 2% + T4M et une commission de réservation de 380 €.

Le Conseil Municipal, accepte la proposition de réaliser un crédit de fonctionnement, et décide, à l'unanimité, de contracter, auprès du Crédit Agricole Centre Est, un prêt de 20 000 € sur 12 mois.

Florence BLATRIX CONTAT, 1^{ère} adjointe, expose au Conseil que la trésorerie a mis en garde la commune concernant les virements faits chaque année par la commune sur le budget assainissement pour en réduire le déficit. Cette pratique est admise de manière exceptionnelle mais il est interdit d'abonder chaque année le budget assainissement par un virement du budget principal.

Dans ce cas, il est donc préférable de laisser le budget assainissement déficitaire.

Toutefois, ce budget dégagerait chaque année une CAF nette (après remboursement du capital) négative.

Afin de mieux suivre la trésorerie et programmer nos dépenses, il est proposé de créer un tableau de prévision de trésorerie.

3. Commission des bois communaux

Bernard LARRUAT, 2^{ème} adjoint, fait part au Conseil de la réunion de la commission communale des bois avec M. Loïc DUCROZET Garde ONF.

Les points suivant sont évoqués :

- 1- l'Office National des Forêts propose de soumettre d'autres secteurs de la Commune au régime forestier, afin que ces parcelles bénéficient d'une gestion forestière pérenne et cohérente avec la forêt communale. Ce sont 11 parcelles représentant 87.57 hectares qui pourraient être rajoutées à l'existant, soit un total forestier soumis sur la Commune de 160.1 hectares.
Le prix de gestion est de 2 € par hectares et par an.

Le Conseil décide à l'unanimité d'accepter la proposition de l'Office National des Forêts.

- 2- Il est proposé de délivrer une parcelle d'affouage, cet automne, pour les habitants de la Commune. Une annonce paraîtra en septembre pour informations et modalités.

Le Conseil est favorable à cette proposition.

4. Rapport exploitation sur l'eau potable, les déchets et le SPANC

- Florence BLATRIX CONTAT, présente le rapport annuel d'exploitation sur le prix et la qualité des services de distribution d'eau potable remis par le Syndicat Intercommunal des Eaux Ain Suran Revermont.
Le prix de l'eau -hors assainissement- s'est établi à 2,11€ en 2013.

27 contrôles bactériologiques et 7 contrôles physico chimiques ont été réalisés ; le taux de conformité est de 100%.

Le rendement du réseau en 2013 s'est élevé à 73 % soit une augmentation de 4 points par rapport à 2012.

Le montant financier des travaux réalisés par le syndicat en 2013 s'est élevé à 1 101 769,93 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le rapport annuel d'exploitation du Syndicat Intercommunal des Eaux Ain Suran Revermont.

- Bernard LARRUAT, présente le rapport d'exploitation du SPANC.
- M. le Maire présente à son tour, le rapport annuel de la collecte des ordures ménagères. Pour la Commune de Drom la production de déchets est de 141.6 kg par habitant. Il précise que tous les marchés (collecte OMR, PAV, déchèteries...) de la CCTER se terminent cette année.

5. Questions diverses

- Intervenant musical :
M. le Maire rappelle au Conseil les interventions de M. Gérard CHAGNARD auprès de l'école durant l'année 2013 et le spectacle de fin d'année scolaire.
La délibération n'ayant pas été prise en 2013, il convient de délibérer pour accepter le contrat et ses avenants de l'association l'Arbre Canapas.
Le montant des interventions pour DROM et CHAVANNES sur SURAN s'élève à 1400€ TTC. La répartition est :
CCTER : 760€ TTC
Mairie de DROM : 200€ TTC
Sou des écoles de DROM : 240€ TTC
Sou des écoles de Chavannes : 200€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la convention et le règlement de la facture de 200€ à l'Arbre Canapas.

- Matériel informatique :
Florence BLATRIX CONTAT fait part au Conseil de l'entretien avec l'entreprise MBI concernant le renouvellement du matériel informatique du secrétariat. Il convient d'acquérir un poste informatique plus puissant.
Le devis proposé comprend :
 - Un poste processeur intel core i5 pour le secrétariat,
 - L'ancien poste du secrétariat est offert à la Mairie,
 - Deux postes de travail pour l'école en remplacement de l'existant.Le montant de cette formule locative pour ce matériel est renouvelé pour le même montant que le précédent contrat soit 73 € HT par mois.
Le contrat d'assistance pour le nouveau poste de travail est de 190 € HT par an.
- Subvention Fond d'Intervention pour les Services de l'Artisanat et du Commerce (FISAC) :
Suite au recours gracieux demandé par M. le Maire, début mai 2014, pour réexamen du dossier de demande d'aide ; le Ministre de l'économie du redressement productif et numérique décide d'annuler la subvention de 3362.10 € de mars 2014 et de ré imputer une nouvelle subvention de 3601.56€.
Le solde de la subvention FISAC, s'élève ainsi à 239.46 €.
- Station d'épuration :
 - Rapport de visite du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration) :Le rapport indique un bon fonctionnement de la station. Il classe moyennement la qualité des effluents traités, en indiquant une concentration en DCO élevée.

Suite à la demande de la Commune lors de la visite, le SATESE nous indique des pistes pour traiter les boues issues de la station. Une réunion sera organisée à l'automne avec les élus sur le site.

- Entretien de la station :

Le Conseil Municipal de Chavannes a délibéré favorablement à la mise à disposition de leur employé à compter de fin juillet 2014.

Le montant de la rémunération de l'employé de Chavannes sur Suran sera en fonction de son grade et de son échelon (environ de 141 € par mois pour 2 h de présence une fois par semaine)

Ce montant sera versé à la Commune de Chavannes.

Le temps de travail pouvant être ajusté en cas de besoin.

Cette convention est établie pour une durée de un an.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec la Mairie de Chavannes sur Suran pour la mise à disposition de leur agent.

- Demande de dégrèvement :

Suite à la demande de dégrèvement concernant la facture d'eau d'un montant de 2 235.46 € du poste de refoulement de l'enclos, un avoir de 1936.53 € est accordé sur cette facture.

Il reste à payer 298.93 € correspondant au forfait appliqué dans ce cas de fuite d'eau.

- Déclaration préalable de demande de travaux :

- Maurice BONNET (Abri derrière sa maison)

- Anthony PONCET (Création ouverture porte)

- Laurent FOUILLET (Création ouverture porte)

- Annabelle GROS (Travaux bâtiment attendant pour créer une partie à vivre, séjour)

- M. le Maire questionne le Conseil concernant la vacance de la Présidence de l'association du Fleurissement de la Commune.

Mme Sousanna AVIET, actuelle présidente, qui ne souhaite pas continuer, se donne jusqu'à l'automne pour trouver une personne qui reprendrait la Présidence.

- Devis GROS Frères pour des travaux divers d'entretien à l'école et à la Salle des fêtes.

Le conseil accepte le devis pour un montant de 2248.50 € TTC.

- Devis S.A.R.L PERRET ET FILS pour des travaux de mise hors eau sur la toiture de l'église.

Le devis comprend des travaux de zinguerie sur l'habillage des pierres de couverture du toit et des descentes d'eau, ainsi que l'habillage de bandeaux et une reprise des tuiles qui ont glissé.

Ces travaux sont destinés à stopper les gouttières rapidement et à moindre coût mais ne constituent pas une solution pérenne. La réfection du toit devra être programmée dans 2 à 3 ans.

Le Conseil accepte le devis pour un montant de 3358€ TTC.

- M. le Maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec M. Gérard BORRON.

Il informe le Conseil que M. Gérard BORRON veut présenter, à nouveau, un projet pour la construction d'un lotissement de 5 maisons sur ses parcelles situées Rue Hector Caillat. Le projet a déjà été présenté à 2 reprises par le passé (en 2001 et 2008). M. Gérard BORRON aimerait connaître l'avis du Conseil Municipal à ce sujet.

Le conseil émet un avis défavorable ; ce terrain est situé hors de la partie actuellement urbanisé et la forte densité de constructions prévue dans ce projet entrainerait un accroissement trop rapide et soudain de la population au regard des structures communales.

- Intercommunalité :

- M. le Maire évoque les réflexions menées en bureau de la CCTER au sujet des regroupements des EPCI. Des rencontres ont lieu entre les Présidents de la Vallière, de la CCTER et de Coligny. Des élus demandent de réactualiser l'étude de transfert avec l'agglomération de BOURG en BRESSE (BBA)

- M. le Maire informe que la loi organise le transfert automatique des pouvoirs de police du Maire au Président de l'EPCI. La loi permet, cependant, au Maire de s'opposer à ce transfert automatique dans un délai de 6 mois après l'élection du Président de l'EPCI.

La CCTER demande aux Maires de se positionner sur ces transferts. Compte tenu du fait que ces transferts avaient été actés pour DROM dans les domaines de l'assainissement non collectif et des ordures ménagères, M. le Maire propose de transférer également les pouvoirs de police liés aux compétences de voirie et de l'habitat.

Le conseil délibère favorablement au transfert des pouvoirs de police attachés au Maire, à la Présidente de l'intercommunalité.

- M. le Maire informe le Conseil du courrier reçu de l'association Patrimoine. L'association propose à la Commune de reverser la subvention qui lui est attribuée aux autres associations. Pour cette année, les subventions ont déjà été versées, donc l'opération n'est pas réalisable pour la Commune. Pour les autres années, la Commune se réserve le droit de redéfinir le montant des subventions aux associations.
- M. le Maire présente un devis de M. Tony STEEL pour la fabrication d'un panneau en bois d'un montant de 190€. Ce panneau sera utilisé afin de ranger les différentes clefs dans la Mairie.
- M. le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du Conseiller général nous informant du versement de la dotation départemental de péréquation à la Commune calculée selon une nouvelle clé de répartition. Le montant du fond départemental de taxe additionnelle versé à la Commune cette année s'élève à 30 997€.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal du rapport du Délégué Départemental de l'Education Nationale du 8 juillet 2014 suite à sa visite du 12 décembre 2013. Pas de remarques particulières.
- M. le Maire fait part au Conseil Municipal de 2 courriers de remerciements, reçus en Mairie, pour les subventions versées : la Banque Alimentaire et les Pupilles de la Nation.
- Association de Gestion des Espaces Karstiques :
M. le Maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec les dirigeants de l'association pour les projets sur la Commune.
En résumé leur actions vont porter sur :
 - des interventions avec l'école de DROM dans le cadre des Activités Pédagogiques Complémentaires pour la création d'un chemin buissonnier.
 - des animations d'été en partenariat avec l'Office de Tourisme.
 - entretien sur le site des Conches.
 - la pose de traceurs de niveau sur la nappe d'eau qui se trouve dans le sous-sol de la vallée (2 à 3 sur la Commune de DROM) afin de suivre sur une année les fluctuations des eaux souterraines.
 - proposition de faire une visite guidée aux habitants de DROM et RAMASSE à l'automne.
- M. le Maire informe le Conseil qu'un commerçant ambulant vendeur de pizza s'installera en face de la fromagerie tous les vendredis soir de 17h00 à 22h00. Un vendeur de légumes sera aussi présent.
- M. le Maire informe le Conseil que la secrétaire Cindy COCHET, sera en congés du mercredi 30 juillet au jeudi 14 août 2014.
- M. le Maire propose au Conseil de modifier la transmission des comptes rendus et les convocations du Conseil Municipal. De ce fait, les comptes rendus et convocations seront désormais transmis par mail pour les Conseillers qui disposent de cet équipement. Pour les autres Conseillers, les comptes rendus et les convocations seront toujours transmis par courrier.
Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Prochaine réunion le 08 septembre 2014 à 20 h 00 (SCOT + Conseil)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 00h00.